

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 922

3 décembre 1999

SOMMAIRE

Acerol, S.à r.l., Luxembourg	page 44236	Lanimullion S.A., Luxembourg	44227
Ad Hoc Consulting S.A., Luxembourg	44239	Leonberg S.A., Luxembourg	44226
Albany Participations S.A., Luxembourg	44241	Likes S.A., Luxembourg	44227
Alsobi, S.à r.l., Hobscheid	44244	Linkesa S.A., Luxembourg	44227
Atomic Fleet Services, S.à r.l., Luxembourg	44246	Logos Invest S.A., Luxembourg	44229
Barney & Eppler Finance S.A., Luxembourg	44249	Lorion S.A., Luxembourg	44230
Bridge Services, S.à r.l., Luxembourg	44251	Lorrgest S.A., Steinfurt	44227, 44229
(Le) Care Holding S.A., Luxembourg	44225	Lucky Investments S.A., Luxembourg	44230
Développement Agricole et Rural S.A., Luxembourg	44253	Luxcofin S.A., Luxembourg	44230
European Telecom Luxembourg S.A., Luxembg	44210	Luxfer-Industriehallenbau S.A., Luxembourg	44230
Fiduciaire Manaco S.A., Luxembourg	44210	Maarik S.A., Luxembourg	44230, 44231
Finance Organizations S.A., Luxembourg	44211	Machen-Iveco Holding S.A., Luxembourg	44231
Financial Realizations S.A., Luxembourg	44211	Management für Vermietung und Verwaltung S.A., Luxembourg	44231
FINETUPAR, Finance Etude Participations S.A., Luxembourg	44211	Marmor und Granit International A.G., Luxembg	44232
Fin.Zo S.A., Luxembourg	44210, 44211	Mather Investments S.A., Luxembourg	44232
Force Cash S.A., Luxembourg	44212	Mercom S.A., Luxembourg	44232
Frolan S.A., Luxembourg	44212	Metic S.A., Luxembourg	44232
F.S.C., Financial Skills Corporation S.A., Luxembg	44212	Micro Mill S.A., Luxembourg	44233
Furton Investments S.A.H., Luxbg	44212, 44213, 44214	Milestone Finance Company S.A., Luxembourg	44233
Garonor Holding S.A., Luxembourg	44215, 44217	Monstera Beteiligungsgesellschaft A.G., Luxembg	44233
General Forest International S.A., Luxbg	44218, 44219	Namarc S.A., Luxembourg	44234
G.I.S.L., Groupement des Industries Sidérurgiques Luxembourgaises, Société Coopérative, Luxembourg	44217	Newco, S.à r.l. & Cie, S.e.c.s., Luxembourg	44234
Global Technologies S.A., Luxembourg	44219	Newco, S.à r.l., Luxembourg	44234
Griffe S.A., Luxembourg	44219	Newfield Holding S.A., Luxembourg	44233
G-Sys S.A., Luxembourg	44215	Nicomar International S.A., Luxembourg	44233
Hermina S.A., Luxembourg	44220	Nikos International S.A., Luxembourg	44234
Horti Invest S.A., Luxembourg	44220	Noris Finance S.A., Luxembourg	44235
Hovra S.A., Luxembourg	44220	Octir International S.A., Luxembourg	44234
Hoya S.A., Luxembourg	44222	Ostfenster, S.à r.l., Grevenmacher	44235
Immocor S.A., Luxembourg	44223	Pastel S.A., Luxembourg-Kirchberg	44235
Immocor Verwaltung S.A., Luxembourg	44223	Pekan Holding S.A., Luxembourg	44235
Immo Eco S.A., Steinfurt	44222, 44223	Pharos S.A., Luxembourg-Kirchberg	44236
Immohold S.A., Luxembourg	44224	Pioscor Investments S.A., Luxembourg	44236
Industrial Management S.A., Luxembourg	44220	Princess Finanz Holding S.A., Luxembourg	44235
Intercone S.A., Luxembourg	44219	Prometal Luxembourg S.A., Walferdange	44237, 44238
Interlac S.A., Luxembourg	44225	Properties S.A., Luxembourg	44238
International Corporate Activities (INTERCORP) S.A., Luxembourg	44224	Propinvest Holding S.A., Luxembourg	44238
International Financial Concept S.A., Luxembourg	44221	Pylos International S.A., Luxembourg	44243
International Institute Holding S.A., Luxembourg	44224	Radcliff Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	44244
International Planning Holding S.A., Luxembourg	44224	Rapid Transports, S.à r.l., Dudelange	44244
Jurisfides S.A., Luxembourg	44225	Royal City Travel, S.à r.l., Luxembourg	44244
Khrunichev, S.à r.l., Luxembourg	44226	Ruegen Holding S.A., Luxembourg	44248
Kirkland Overseas S.A., Luxembourg	44226	Sauk Center S.A., Luxembourg	44248
Kraftwerk Holding S.A., Luxembourg	44226	Sepvar Holding S.A., Luxembourg	44252
Lacordaire S.A., Luxembourg	44226	Sercom Management S.A., Luxembourg-Kirchberg	44253
		Seren S.A., Luxembourg	44253
		SGC International S.A., Luxembourg	44253
		Silver Finance Services S.A., Luxembourg	44256

EUROPEAN TELECOM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 50.631.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise lors de l'Assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 25 mai 1999 que:

- Le nombre d'administrateurs de la société a été augmenté de 2 et se compose dès lors de 5 membres.
- Ont été élus aux fonctions d'administrateurs de la société pour un terme de deux ans:
- M. Bjorn Johan Flakstad, CEO, Baross u. 165, 2040 Budaörs (Hongrie)
- M. Roar Nilsen, Senior Manager, Keyersgate 13/15, N-0130 Oslo (Norvège)
- M. Ioannis Sarantitis, 91 Akti, Liaouli, 10638 Piraeus (Grèce)
- M. Nicholas Karahalios, 8 Kanari Street, 10671 Kolonaki Athènes (Grèce)
- M. Christoforos Petris, 2 Riga Feraïou, 26223 Patras (Grèce).
- A été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société pour un terme de 1 année:
- DELOITTE AND TOUCHE LUXEMBOURG S.A. avec siège social à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 1999.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 40, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47321/793/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

FIDUCIAIRE MANACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 19.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 48, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(47322/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

FIDUCIAIRE MANACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 19.797.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 octobre 1999

Sont réélus administrateurs Messieurs Angelo De Bernardi, Paul Weidig, V. Arnó et Madame Marie Fiore Ries-Bonani. Monsieur A. De Bernardi prénommé, gardant le titre d'administrateur-délégué pour une nouvelle période d'un an. Est réélue commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG pour une nouvelle période statutaire d'un an.

Luxembourg, le 5 octobre 1999.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 48, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47323/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

FIN.ZO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.532.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

FIN-ZO S.A.

Signature

Signature

Un Administrateur

Un Administrateur

(47327/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

FIN.ZO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.532.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 décembre 1998

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1998:

Conseil d'administration

MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, président;
Oscar Zabai, administrateur-délégué, demeurant à Trieste (Italie), administrateur;
Mme Fedora Danelutti, administrateur de sociétés, demeurant à Trieste (Italie), administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG, 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.
Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour extrait conforme
FIN-ZO S.A.

Signature Signature
Un Administrateur Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 50, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47328/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

FINANCE ORGANIZATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 14.354.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 51, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

(47324/696/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

FINANCIAL REALIZATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52-54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 13.525.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 49, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(47325/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

FINETUPAR, FINANCE ETUDE PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 6.998.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 mars 1999

- La cooptation de Monsieur Alain Renard, employé privé, Olm, en remplacement de Monsieur Claude Hermes, démissionnaire est ratifiée.

- Les mandats d'administrateur de Messieurs François Mesenburg, employé privé, L-Differdange et Alain Renard, employé privé, L-Olm sont reconduits pour un nouveau terme statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A. est reconduit pour un terme statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Certifié sincère et conforme
FINETUPAR, FINANCE ETUDE PARTICIPATIONS

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 1999, vol. 529, fol. 28, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47326/795/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

(47329/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Siège social: Luxembourg, 3, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 98.459.

(47330/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.887.

Certifié sincère et conforme
F.S.C. S.A., FINANCIAL SKILLS CORPORATION
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(47331/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

R. C. Luxembourg B 22.266.

Les bénéficiaires du remboursement anticipé des obligations s'engagent à rembourser la société en cas de non approbation du remboursement anticipé par l'Assemblée Obligatoire ou par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée à cet effet. En cas de non approbation, ces sommes versées en remboursement anticipé porteront un intérêt annuel de 5% calculé selon la méthode bancaire (360/365) depuis la date de virement.

2- De convoquer une Assemblée Générale des Obligataires aux fins d'accepter la décision du Conseil d'Administration de procéder au remboursement anticipatif partiel des emprunts obligataires.

3- De convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires aux fins de ratifier la décision du Conseil d'Administration de procéder au remboursement anticipatif partiel des emprunts obligataires.

Pour extrait conforme
Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 51, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47332/751/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

FURTON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 22.266.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale des obligataires
tenue au siège social en date du 25 février 1998, à 14.00 heures*

Le Président ayant précisé que:

- En date du 2 janvier 1997, 50 obligations ont été émises au prix d'émission de LUF 7.000.000,- chacune, pour un total de LUF 350.000.000,-
- en date du 26 janvier 1996, 22 obligations ont été émises au prix d'émission de LUF 15.000.000,- chacune, pour un total de LUF 330.000.000,-
- conformément à la Réunion du Conseil d'Administration du 18 février 1999, le Conseil d'Administration a demandé à l'Assemblée Générale des Obligataires de ratifier sa décision d'ouvrir une période de remboursement à compter du 1^{er} mars 1998 jusqu'au 31 octobre 1999.

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

Après délibérations, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'accepter la décision du Conseil d'Administration de la société du 18 février 1998 de procéder au remboursement anticipatif de l'emprunt obligataire de LUF 330.000.000,- émis le 26 janvier 1996 au prix d'émission de LUF 15.000.000,- par obligation et de l'emprunt obligataire de LUF 350.000.000,- émis le 2 janvier 1997 au prix d'émission de LUF 7.000.000,- par obligation, et ce durant une période à compter du 1^{er} mars 1998 jusqu'au 31 octobre 1999, en réservant une égalité de traitement entre les créanciers obligataires, le tout dans les limites des disponibilités financières de la société.

Pour extrait conforme
Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 51, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47333/751/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

FURTON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 22.266.

*Extrait des délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social en date du 1^{er} mars 1998 à 10.00 heures*

Le Président ayant précisé que:

- En date du 2 janvier 1997, 50 obligations ont été émises au prix d'émission de LUF 7.000.000,- chacune, pour un total de LUF 350.000.000,-
- en date du 26 janvier 1996, 22 obligations ont été émises au prix d'émission de LUF 15.000.000,- chacune, pour un total de LUF 330.000.000,-
- conformément à la Réunion du Conseil d'Administration du 18 février 1999, le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale des actionnaires de ratifier la décision de rembourser anticipativement l'emprunt obligataire de LUF 330.000.000,- émis en date du 26 janvier 1996 et de l'emprunt obligataire de LUF 350.000.000,- émis en date du 2 janvier 1997, et ce durant une période à compter du 1^{er} Mars 1998 jusqu'au 31 octobre 1999.

Après délibérations, l'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- D'accepter la décision du Conseil d'Administration de la société du 18 février 1998 de procéder au remboursement anticipatif de l'emprunt obligataire de LUF 330.000.000,- émis le 26 janvier 1996 au prix d'émission de LUF 15.000.000,- par obligation et de l'emprunt obligataire de LUF 350.000.000,- émis le 2 janvier 1997 au prix d'émission de

LUF 7.000.000,- par obligation, et ce durant une période à compter du 1^{er} mars 1998 jusqu'au 31 octobre 1999, en réservant une égalité de traitement entre les créanciers obligataires, le tout dans les limites des disponibilités financières de la société.

Pour extrait conforme
Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 51, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47334/751/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

FURTON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 22.266.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social en date du 17 mars 1999 à 10.00 heures*

Décisions

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- D'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31.12.1998.
- D'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31.12.1998. L'exercice clôture avec un bénéfice de LUF 31.871.367,-.
- D'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
 - * Report à nouveau de LUF 31.871.367,-.
- D'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31.12.1998.
- De reconduire les administrateurs et le commissaire aux comptes dans leur mandats jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les compte de l'année 1999.

Pour extrait conforme
Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 51, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47335/751/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

FURTON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 22.266.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social en date du 18 mars 1998 à 10.00 heures*

Décisions

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- D'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31.12.1997.
- D'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31.12.1997. L'exercice clôture avec un bénéfice de LUF 45.165.742,-.
- D'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
 - * Report à nouveau de LUF 45.165.742,-.
- D'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31.12.1997.
- De reconduire les administrateurs et le commissaire aux comptes dans leur mandats jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les compte de l'année 1998.

Pour extrait conforme
Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 51, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47336/751/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

G-SYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.630.

Le bilan au 31 octobre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1999, vol. 529, fol. 36, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(47338/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

G-SYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.630.

Le bilan au 31 octobre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1999, vol. 529, fol. 36, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(47339/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

GARONOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 67.597.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the fifteenth of September.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of GARONOR HOLDING S.A., a public limited company, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg (R.C. Luxembourg B 67.597), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 7, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 21, 1999.

The Meeting was opened at 3.40 p.m. with Ms Jeannette Vaude-Perrin, Maître en droit, residing in Luxembourg, in the Chair,

who appointed as secretary Mrs Nadia Weyrich, employee, residing in Arlon.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing in Junglinster.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the Meeting is the following:

1. Change of the currency in which the share capital of the Company is denominated from French Francs to Euro at the exchange rate of 1.- EUR for 6.559333 FRF as of December 7, 1998 and allocation of any residual amount to the free reserve account of the Company.

2. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

«The subscribed capital is set at two hundred and fifty-eight thousand seven hundred and ninety-one Euro (EUR 258,791.-) consisting of 157,000 (one hundred and fifty-seven thousand) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.50 per Share and 15,527 (fifteen thousand five hundred and twenty-seven) Preferred Shares of a par value of EUR 1.50 per Share.

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their Shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the board of the Meeting and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies given shall be initialled ne varietur by the members of the board of the Meeting and by the notary, and shall be attached in the same way to this document.

III.- That, pursuant to the attendance list, two (2) shareholders holding together one hundred and fifty-seven thousand (157,000) Ordinary Shares and fifteen thousand five hundred and twenty-seven (15,527) Preferred Shares, that is to say 100% of the Shares issued and outstanding, are present or represented.

IV.- That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting, no convening notices were necessary.

V.- That the present Meeting representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the General Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to change the currency in which the share capital of the Company is denominated from French Francs to Euro at the exchange rate of 1.- EUR for 6.559333 FRF as of December 7, 1998. The capital is thus converted into two hundred and sixty-three thousand twenty-five Euro twenty-two cents (EUR 263,025.22). The meeting resolves to fix the capital at two hundred and fifty-eight thousand seven hundred and ninety-one Euro (EUR 258,791.-) consisting of 157,000 (one hundred and fifty-seven thousand) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.50 per Share and 15,527 (fifteen thousand five hundred and twenty-seven) Preferred Shares of a par value of EUR 1.50 per Share and to allocate the residual amount of four thousand two hundred thirty-four Euro twenty-two cents (EUR 4,234.22) to the free reserve account of the Company.

Second resolution

The Meeting decides to amend subsequently the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

«The subscribed capital is set at two hundred and fifty-eight thousand seven hundred and ninety-one Euro (EUR 258,791.-) consisting of 157,000 (one hundred and fifty-seven thousand) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.50 per Share and 15,527 (fifteen thousand five hundred and twenty-seven) Preferred Shares of a par value of EUR 1.50 per Share».

There being no further business, the Meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GARONOR HOLDING S.A., ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg (R.C. Luxembourg B 67.597), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 21 janvier 1999.

L'Assemblée est ouverte à 15.40 heures sous la présidence de Mademoiselle Jeannette Vaude-Perrin, Maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de la devise d'expression du capital social de Francs Français en Euro au taux d'échange de 1,- EUR pour 6,559333 EUR au 7 décembre 1998 et allocation de tout résidu au compte réserve libre de la Société.

2. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'Article 5 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à deux cent cinquante-huit mille sept cent quatre-vingt-onze Euros (EUR 258.791,-), représenté par cent cinquante-sept mille (157.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,50 chacune et par quinze mille cinq cent vingt-sept (15.527) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de EUR 1,50 chacune.»

3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Cette liste restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées et validées par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Qu'il appert de la liste de présence que deux (2) actionnaires, détenant ensemble cent cinquante-sept mille (157.000) Actions Ordinaires et quinze mille cinq cent vingt-sept (15.527) Actions Préférentielles, c'est-à-dire 100 pour cent du capital émis et en circulation, sont présents ou représentés.

IV. Que le capital social étant entièrement présent ou représenté à la présente Assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant qu'ils ont été dûment informés et ont eu connaissance de l'ordre du jour avant cette Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

V. Que, par conséquent, la présente Assemblée représentant la totalité du capital, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social de Francs Français en Euro au taux d'échange de 1,- EUR pour 6,559333 FRF au 7 décembre 1998. Le capital est ainsi converti en deux cent soixante-trois mille vingt-

cinq Euros vingt-deux cents (EUR 263.025,22). L'assemblée décide de fixer le capital à deux cent cinquante-huit mille sept cent quatre-vingt-onze Euros (EUR 258.791,-) représenté par cent cinquante-sept mille (157.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,50 chacune et par quinze mille cinq cent vingt-sept (15.527) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de EUR 1,50 chacune et d'allouer le résidu de quatre mille deux cent trente-quatre Euros vingt-deux cents (EUR 4.234,22) au compte réserve libre de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'Article 5 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à deux cent cinquante-huit mille sept cent quatre-vingt-onze Euros (EUR 258.791,-), représenté par cent cinquante-sept mille (157.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,50 chacune et par quinze mille cinq cent vingt-sept (15.527) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de EUR 1,50 chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte, aucun actionnaire ne souhaitant signer.

Signé: J. Vaude-Perrin, N. Weyrich, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 119S, fol. 59, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 1999.

F. Baden.

(47341/200/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

GARONOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 67.597.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

F. Baden.

(47342/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

**G.I.S.L., GROUPEMENT DES INDUSTRIES SIDERURGIQUES LUXEMBOURGEOISES,
Société Coopérative.**

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 884.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 1999

La séance qui se tient au siège social de la société, 19, avenue de la Liberté, à Luxembourg est ouverte à 10.00 heures.

Monsieur Fernand Wagner préside l'Assemblée.

Il désigne Monsieur Nicolas Ueberecken pour remplir les fonctions de Secrétaire de l'Assemblée et Messieurs Romain Henrion et José Dahm comme scrutateurs. Les scrutateurs procèdent à l'appel des coopérateurs présents et au dénombrement des parts sociales qu'ils représentent, soit personnellement, soit comme mandataires.

I. Liste des présences

1. La Société Anonyme ARBED S.A., représentée par Monsieur Fernand Wagner, Président de la Direction Générale du groupe ARBED, propriétaire de 90 parts nominatives

2. La Société Anonyme ARES S.A., filiale de ProfilARBED, représentée par Monsieur José Dahm, Administrateur-Délégué d'ARES, propriétaire de 14 parts nominatives

3. La Société Anonyme TradeARBED S.A., représentée par Monsieur Nicolas Ueberecken, Président du Conseil d'Administration de TradeARBED S.A., propriétaire de 5 parts nominatives

4. Monsieur Fernand Wagner, Président de la Direction Générale du groupe ARBED, propriétaire de 1 part nominative

5. Monsieur Nicolas Ueberecken, Président du Conseil d'Administration de TradeARBED S.A., propriétaire de 1 part nominative

6. Monsieur Pierre Reiter, Directeur de TradeARBED S.A., propriétaire de 1 part nominative

7. Monsieur Romain Henrion, Administrateur-Délégué de ProfilARBED S.A., propriétaire de 1 part nominative

8. Monsieur José Dahm, Administrateur-Délégué d'ARES S.A., propriétaire de 1 part nominative

9. Monsieur Carlo Panunzi, Administrateur-Directeur de ProfilARBED S.A., propriétaire de 1 part nominative

Sont présents neuf porteurs de parts sociales nominatives, possédant ou représentant 115 parts sociales, donnant un droit de vote de 115 voix.

II. Ordre du jour:

1. Démission d'un administrateur
2. Nomination d'un administrateur
3. Conversion du capital social en EUR et modification afférente des statuts.

Au cours de sa réunion, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société coopérative GROUPEMENT DES INDUSTRIES SIDERURGIQUES LUXEMBOURGEOISES décide à l'unanimité:

Première résolution

- D'accepter la démission de Monsieur Carlo Panunzi, Administrateur.

Deuxième résolution

- D'appeler Monsieur Paul Thielen à la fonction d'Administrateur du G.I.S.L. pour achever le mandat de Monsieur Carlo Panunzi.

Troisième résolution

- Sur base de la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 facilitant le basculement des statuts en EUR, l'Assemblée générale décide de convertir le capital social souscrit de LUF 115.000,- en EUR 2.850,78 et de l'arrondir à EUR 2.875,- en augmentant le capital souscrit initial par prélèvement de EUR 24,22 sur la réserve libre sans création de parts sociales nouvelles mais en augmentant la valeur nominale d'une part sociale à EUR 25,-.

Enfin, l'Assemblée générale décide de changer l'article cinq correspondant des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est illimité. Son minimum est fixé à EUR deux mille huit cent soixante-quinze (2.875); il est constitué par des parts de EUR 25,- chacune, souscrites lors des demandes d'admission et libérées par les membres dès leur admission. Les parts sont nominatives.

Le capital social est souscrit par:

1) La société anonyme ARBED, dont le siège social est établi à Luxembourg	90 parts	=	2.250 EUR
2) La société anonyme ARES, dont le siège social est établi à Rodange	14 parts	=	350 EUR
3) La société anonyme TradeARBED, dont le siège social est établi à Luxembourg	5 parts	=	125 EUR
4) Monsieur Fernand Wagner, Président de la Direction Générale du groupe ARBED, demeurant à Luxembourg	1 part	=	25 EUR
5) Monsieur Nicolas Ueberecken, Président du Conseil d'Administration de TradeARBED S.A., demeurant à Luxembourg	1 part	=	25 EUR
6) Monsieur Pierre Reiter, Directeur de TradeARBED S.A., demeurant à Kockelscheuer	1 part	=	25 EUR
7) Monsieur Paul Thielen, Directeur de ProfilARBED S.A., demeurant à Luxembourg	1 part	=	25 EUR
8) Monsieur José Dahm, Administrateur-Délégué d'ARES S.A., demeurant à Messancy	1 part	=	25 EUR
9) Monsieur Romain Henrion, Administrateur-Délégué de ProfilARBED S.A., demeurant à Bridel	1 part	=	25 EUR
	115 parts	=	2.875 EUR

Le capital est entièrement libéré.»

Le Conseil d'Administration de la société coopérative GROUPEMENT DES INDUSTRIES SIDERURGIQUES LUXEMBOURGEOISES est composé comme suit à partir du 28.05.1999:

Monsieur Fernand Wagner, Président de la Direction Générale du groupe ARBED	Président
Monsieur Nicolas Ueberecken, Président du Conseil d'Administration de TradeARBED S.A.	Administrateur-Délégué
Monsieur Pierre Reiter, Directeur de TradeARBED S.A.	Administrateur
Monsieur Romain Henrion, Administrateur-Délégué de ProfilARBED S.A.	Administrateur
Monsieur Paul Thielen, Directeur de ProfilARBED S.A.	Administrateur
Monsieur José Dahm, Administrateur-Délégué d'ARES S.A.	Administrateur

R. Henrion	J. Dahm	N. Ueberecken	F. Wagner
<i>Les scrutateurs</i>		<i>Secrétaire</i>	<i>Président</i>

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47347/000/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

GENERAL FOREST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyer.
R. C. Luxembourg B 51.577.

Les comptes annuels au 30 juin 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 51, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

GENERAL FOREST INTERNATIONAL S.A.

Signature

(47343/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

GENERAL FOREST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 51.577.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 7 octobre 1999

La démission de Monsieur Adrien Schaus de son poste de commissaire aux comptes est acceptée et décharge lui est donnée. Madame Elisabetta Pinto, employée privée, demeurant à Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Monsieur Angelo De Bernardi, Madame Romaine Scheifer-Gillen et Madame Marie-Fiore Ries-Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 7 octobre 1999.

Pour extrait sincère et conforme
GENERAL FOREST INTERNATIONAL S.A.
Signature

(47344/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

GLOBAL TECHNOLOGIES, Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean Pierre Sauvage.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 27 octobre 1998

A l'issue de l'assemblée extraordinaire tenue le lundi 27 octobre 1998 à Luxembourg les administrateurs et le commissaire sont déchus de leurs droits par décision à l'unanimité de l'assemblée.

Sont dorénavant Administrateurs:

Henri Leenen, directeur, résidant en Belgique;
José-Filipe Ortega, directeur, résidant en Argentine;
Mark Coutinho, directeur, résidant au Portugal;
Albert Garcia, directeur, résidant à Luxembourg.

Est dorénavant commissaire:

Sr. Jordi Massip, directeur, résidant en Espagne.

Nouveau bureau: 15, rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 octobre 1999.

KHESHIA HOLDINGS INC. PROPRIÉTÉ S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 44, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47345/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

GRIFFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 62.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 51, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour GRIFFE S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

(47346/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

INTERCONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.408.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour INTERCONE S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(47358/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

HERMINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 6.611.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue le 16 février 1999

- Les mandats d'administrateur de Messieurs Jean-Paul Reiland, Carlo Schlessner et Jean-Robert Bartolini ainsi que celui de commissaire aux comptes de FIN-CONTROLE S.A. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Extrait certifié sincère et conforme
HERMINA

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 1999, vol. 529, fol. 28, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47348/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

HORTI INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 48.736.

Le bilan de la société au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 45, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(47349/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

HOVRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.485.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue le 19 janvier 1999

- La cooptation de FINIM LIMITED avec siège social à Jersey en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas, démissionnaire, est ratifiée.

- Les mandats d'administrateur de Madame Yolande Johannis, Monsieur Hubert Hansen et FINIM LIMITED ainsi que celui de commissaire aux comptes de FIN-CONTROLE S.A. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Extrait certifié sincère et conforme
HOVRA S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 1999, vol. 529, fol. 28, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47350/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

INDUSTRIAL MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
H. R. Luxembourg B 61.225.

AUFLÖSUNG

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den dreiundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

GRAHAM DEVELOPMENT LIMITED, eine Gesellschaft mit Sitz in Road Town, Tortola (BVI), hier vertreten durch Fräulein Micheline Brilleman, Privatbeamtin, wohnhaft in Dudelingen, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 21. September 1999.

Welche Vollmacht, nach ne varietur-Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleiben wird, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorgenannt, bat den unterfertigten Notar zu beurkunden dass:

- Die Aktiengesellschaft INDUSTRIAL MANAGEMENT S.A., R.C. B Nummer 61.225 wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Christine Doerner, mit Amtssitz in Bettemburg, am 7. Oktober 1997, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 37 vom 17. Januar 1998.

- Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch denselben Notar, am 25. März 1998, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 459 vom 25. Juni 1998.

- Die Gesellschaft hat augenblicklich ein Kapital von zweiundsechzigtausendfünfhundert (62.500,-) DEM, eingeteilt in sechshundertfünfundzwanzig (625) Aktien mit einem Nennwert von einhundert (100,-) DEM je Aktie, vollständig gezeichnet und eingezahlt.

- Die Komparentin ist alleinige Besitzerin sämtlicher Aktien der Gesellschaft INDUSTRIAL MANAGEMENT S.A. geworden.

- Andurch erklärt die Komparentin in ihrer Eigenschaft als einzige Aktionärin die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft INDUSTRIAL MANAGEMENT S.A. mit sofortiger Wirkung;

- Die Komparentin erklärt, dass sie genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft INDUSTRIAL MANAGEMENT S.A. hat.

- Die Komparentin in ihrer Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft INDUSTRIAL MANAGEMENT S.A. erklärt, dass die Aktivität der Gesellschaft beendet ist, dass die einzige Aktionärin im Besitz der gesamten Aktiva ist, dass die ganzen Passiva der Gesellschaft geregelt oder gedeckt sind, und dass sie, vor Auszahlung an sich selbst, persönlich für alle selbst gegenwärtig unbezahlten oder unbekannten Passiva der Gesellschaft haften wird; mithin ist die Liquidation der Gesellschaft als getan und abgeschlossen zu betrachten.

- Die einzige Aktionärin erteilt dem Verwaltungsrat und dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

- Die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren in Wickham's Cay, Road Town, Tortola (BVI) aufbewahrt.

Worauf die Bevollmächtigte der Komparentin dem unterfertigten Notar zwei Inhaberzertifikate vorgelegt hat, welche sofort zerstört wurden.

Auf Grund dieser Fakten hat der unterfertigte Notar die Auflösung der Gesellschaft INDUSTRIAL MANAGEMENT S.A. festgestellt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Bevollmächtigte der Komparentin, hat dieselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Brilleman, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 3CS, fol. 43, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Oktober 1999.

A. Schwachtgen.

(47357/230/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

INTINCO S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, avenue Monterey.

H. R. Luxemburg B 28.234.

*Auszug aus der Beschlussfassung der ordentlichen Generalversammlung,
welche am 28. Mai 1999 am Gesellschaftssitz stattfand*

- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, Herrn Jean-Paul Reiland, Herrn Jean-Robert Bartolini und Herrn François Mesenburg und des Kommissars, FIN-CONTROLE S.A. werden für weitere 6 Jahre bis zur ordentlichen Generalversammlung von 2005 verlängert.

Für gleichlautende Abschrift

INTINCO S.A.

Unterschrift

Unterschrift

Verwalter

Verwalter

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 1999, vol. 529, fol. 28, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47365/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

INTERNATIONAL FINANCIAL CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxemburg, 3, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 58.702.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 528, fol. 47, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 11 octobre 1999.

Signature.

(47363/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

HOYA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.206.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour HOYA S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(47351/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

IMMO ECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix septembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMO ECO S.A. avec siège social à L-1450 Luxembourg, 79A, côte d'Eich, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 18 octobre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 598 en date du 16 décembre 1993.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Luc Heyse, expert-fiscal, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Johny Logelin, employé privé, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine Sommer-Schon, employée privée, demeurant à F-Sentzich.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Réduction du capital social par un remboursement aux actionnaires, à concurrence de cinq millions cinq cent mille francs (5.500.000,- francs) pour le ramener de son montant actuel de six millions sept cent cinquante mille francs (6.750.000,- francs) à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- francs).

2) En conséquence de la réduction du capital, remplacement des deux cent soixante-dix (270) actions de vingt-cinq mille francs (25.000,- francs) chacune existantes par cinquante (50) actions de vingt-cinq mille francs (25.000,- francs) chacune.

3) Suite à ces résolutions, modification du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

4) Transfert du siège social de Luxembourg à Steinfort.

5) Modification afférente du premier alinéa de l'article deux des statuts.

6) Fixation du siège social.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social par un remboursement aux actionnaires, à concurrence de cinq millions cinq cent mille francs (5.500.000,- francs) pour le ramener de son montant actuel de six millions sept cent cinquante mille francs (6.750.000,- francs) à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- francs).

Deuxième résolution

En conséquence de la réduction du capital ci-avant décidée, l'assemblée décide le remplacement des deux cent soixante-dix (270) actions de vingt-cinq mille francs (25.000,- francs) chacune existantes, par cinquante (50) actions de vingt-cinq mille francs (25.000,- francs) chacune.

Troisième résolution

Suite à ces résolutions, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Steinfort.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Steinfort.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social à L-8410 Steinfort, 38 route d'Arlon.

Les parties au présent acte ont été rendus attentives aux dispositions de l'article 69 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives (loi du 24 avril 1983).

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à quinze mille francs (15.000,- francs).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Heyse, J. Logelin, S. Sommer, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 20 septembre 1999, vol. 416, fol. 59, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 5 octobre 1999.

A. Biel.

(47354/203/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

IMMO ECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

(47355/203/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

IMMOCOR, Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean Pierre Sauvage.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 11 octobre 1999

A l'issue de l'assemblée extraordinaire tenue le lundi 11 octobre 1999 à Luxembourg les administrateurs et le commissaire sont déchus de leurs droits par décision à l'unanimité de l'assemblée.

Sont dorénavant Administrateurs:

Henri Leenen, directeur, résidant en Belgique;

José-Filipe Ortega, directeur, résidant en Argentine;

Mark Coutinho, directeur, résidant au Portugal;

Albert Garcia, directeur, résidant à Luxembourg.

Est dorénavant commissaire:

Sr. Jordi Massip, directeur, résidant en Espagne.

Nouveau bureau: 15, rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 octobre 1999.

KHESHIA HOLDINGS INC.

IMMOHOLD S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 44, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47352/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

IMMOCOR VERWALTUNG, Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean Pierre Sauvage.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 11 octobre 1999

A l'issue de l'assemblée extraordinaire tenue le lundi 11 octobre 1999 à Luxembourg les administrateurs et le commissaire sont déchus de leurs droits par décision à l'unanimité de l'assemblée.

Sont dorénavant Administrateurs:

Henri Leenen, directeur, résidant en Belgique;

José-Filipe Ortega, directeur, résidant en Argentine;

Mark Coutinho, directeur, résidant au Portugal;

Albert Garcia, directeur, résidant à Luxembourg.

Est dorénavant commissaire:

Sr. Jordi Massip, directeur, résidant en Espagne.

Nouveau bureau: 15, rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 octobre 1999.

KHESHIA HOLDINGS INC.

IMMOHOLD S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 44, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47353/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

IMMOHOLD, Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean Pierre Sauvage.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 27 octobre 1998

A l'issue de l'assemblée extraordinaire tenue le lundi 27 octobre 1998 à Luxembourg les administrateurs et le commissaire sont déchus de leurs droits par décision à l'unanimité de l'assemblée.

Sont dorénavant Administrateurs:

Henri Leenen, directeur, résidant en Belgique;

José-Filipe Ortega, directeur, résidant en Argentine;

Mark Coutinho, directeur, résidant au Portugal;

Albert Garcia, directeur, résidant à Luxembourg.

Est dorénavant commissaire:

Sr. Jordi Massip, directeur, résidant en Espagne.

Nouveau bureau: 15, rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 octobre 1998.

KHESHIA HOLDINGS INC.

PROPERTIES S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 44, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47356/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES (INTERCORP) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 10.548.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 49, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Signature

(47361/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES (INTERCORP) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 10.548.

EXTRAIT

Ont été nommés à l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 8 octobre 1999:

a) Administrateurs:

- Monsieur Jean Pirrotte, ingénieur commercial diplômé et directeur d'assurances e.r., demeurant à L-1230 Luxembourg, 7, rue Bertels;

- Monsieur Pierre Schmit, licencié en sciences économiques, demeurant à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

- Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;

- Monsieur Mathis Hengel, docteur en droit, demeurant à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;

- Madame Maria Dennewald, docteur en droit, demeurant à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

b) Commissaire aux comptes:

- Monsieur Emile Guillaume, directeur de sociétés e.r., demeurant à L-8152 Bridel, 3, allée des Sorbiers.

Luxembourg, le 8 octobre 1999.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 49, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47362/535/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

INTERNATIONAL PLANNING INSTITUTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 13.563.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 51, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

(47364/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

INTERLAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.555.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

INTERLAC S.A.

Signature

Signature

Un administrateur

Un administrateur

(47359/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

INTERLAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.555.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 4 décembre 1998

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1998:

Conseil d'administration:

- MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, président;
Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg;
Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

INTERLAC S.A.

Signature

Signature

Un administrateur

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 50, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47360/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

JURISFIDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.972.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration du 21 mai 1999

- La société FINIM LTD, Jersey est cooptée en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme

JURISFIDES S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 1999, vol. 529, fol. 28, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47366/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

LE CARE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 54.311.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 51, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

(47372/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

KIRKLAND OVERSEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

(47367/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

KHRUNICHEV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 68.483.

EXTRAIT

Suite à un transfert de parts sociales intervenu en date du 8 septembre 1999, KHRUNICHEV STATE RESEARCH AND PRODUCTION SPACE CENTER, ayant son siège à Novozadovskaja Street, 18, 121087 Moscou, Fédération de Russie, détient 1.500 parts sociales d'une valeur nominale de USD 100 chacune, représentant la totalité du capital souscrit et libéré de KHRUNICHEV, S.à r.l.

La société FINIM LTD, Jersey est cooptée en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Luxembourg, le 7 octobre 1999.

Pour extrait conforme
Pour copie conforme
S. Schmitt
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 50, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47368/275/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

KRAFTWERK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 59.572.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 45, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(47369/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

LACORDAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 2 septembre 1999.

Signature.

(47370/202/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

LEONBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 21.579.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 1999, vol. 529, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
H. de Graaf
Administrateur

(47373/003/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

LANIMULLION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.984.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 26 mai 1999

- Suite à la démission de Monsieur Hubert Hansen, la société FINIM LIMITED, Jersey a été cooptée administrateur en remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Certifié sincère et conforme
LANIMULLION S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 1999, vol. 529, fol. 28, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47371/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

LIKES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 59.188.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 528, fol. 47, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Signature.

(47374/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

LINKESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 62.085.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 1999

La démission de Monsieur Angelo Zito de son poste d'administrateur est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommé administrateur en son remplacement, Monsieur René Lanners, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1999.

Pour extrait sincère et conforme
Pour LINKESA S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 48, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47375/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

LORRGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Steinfort, 38, route d'Arlon.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix septembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LORRGEST S.A., avec siège social à Steinfort, 38, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de 1999 page 20720.

L'Assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Luc Heyse, expert-fiscal, demeurant à Steinfort,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Johny Logelin, employé privé, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine Sommer-Schon, employée privée, demeurant à F-Sentzich.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social à concurrence de un million deux cent mille francs français (1.200.000,- FRF), pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt mille francs français (220.000,- FRF) à un million quatre cent vingt mille francs français (1.420.000,- FRF) par l'émission de mille quatorze (1.014) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2) a) Souscription de six cent trente-deux (632) actions nouvelles par Monsieur Jean-Marc Wallerich, administrateur de sociétés, demeurant à F-Hettange-Grande, ici représenté par Monsieur Luc Heyse, expert fiscal, demeurant à Steinfort, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Steinfort, le 27 août 1999, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par toutes les parties et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation. Libération intégrale des six cent trente-deux (632) actions nouvelles par apport à effectuer par Monsieur Jean-Marc Wallerich, prénommé et représenté comme il a été dit, de six cent trente-deux (632) parts sociales de la société de droit français JMC PARTICIPATIONS, S.à r.l., avec siège social à F-Yutz, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Thionville B sous le numéro 389 075 730, constituée suivant acte sous seing privé dont les statuts ont été remis à jour en date du 30 novembre 1997. Cet apport est évalué à neuf cent mille francs français (900.000,- FRF).

b) Souscription de trois cent quatre-vingt-deux (382) actions nouvelles par Madame Claudine Wallerich-Geschwindt, administrateur de sociétés, demeurant à F-Hettange-Grande, ici représentée par Monsieur Luc Heyse, expert fiscal, demeurant à Steinfort, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Steinfort, le 27 août 1999, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par toutes les parties et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation. Libération intégrale des trois cent quatre-vingt-deux (382) actions nouvelles par apport à effectuer par Madame Claudine Wallerich-Geschwindt, prénommée et représentée comme il a été dit, de trois cent quatre-vingt-deux (382) parts sociales de la société de droit français JMC PARTICIPATIONS, S.à r.l., avec siège social à F-Yutz, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Thionville B sous le numéro 389 075 730, constituée suivant acte sous seing privé dont les statuts ont été remis à jour en date du 30 novembre 1997. Cet apport est évalué à trois cent mille francs français (300.000,- FRF).

Cet apport en nature est évalué à un million deux cent mille francs français (1.200.000,- FRF) ainsi que cela résulte d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises Monsieur David François de Luxembourg en date du 26 août 1999, lequel rapport, après avoir été signé ne varietur par toutes les parties et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

3) Acceptation desdits apports en nature par la société de droit français JMC PARTICIPATIONS, S.à r.l. avec siège social à F-57970 Yutz, 55 rue Nationale, ici représentée par son gérant unique Monsieur Jean-Marc Wallerich, prénommé, lequel a délégué aux fins des présentes Monsieur Luc Heyse, expert fiscal, demeurant à Steinfort, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Steinfort, le 10 septembre 1999, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par toutes les parties et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

4) Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million deux cent mille francs français (1.200.000,- FRF), pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt mille francs français (220.000,- FRF) à un million quatre cent vingt mille francs français (1.420.000,- FRF) par l'émission de mille quatorze (1.014) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Souscription - Libération

- Ensuite Monsieur Jean-Marc Wallerich, prénommé et représenté comme il a été dit ci-avant, a déclaré souscrire six cent trente-deux (632) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, lesquelles ont été intégralement libérées par un apport en nature dans la prédite société de six cent trente-deux (632) parts sociales de la société de droit français JMC PARTICIPATIONS, S.à r.l., précitée, évaluées à neuf cent mille francs français (900.000,- FRF).

Puis, Madame Claudine Wallerich-Geschwindt, prénommée et représentée comme il a été dit ci-avant, a déclaré souscrire trois cent quatre-vingt-deux (382) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, lesquelles ont été intégralement libérées par un apport en nature dans la prédite société de trois cent quatre-vingt-deux (382) parts sociales de la société de droit français JMC PARTICIPATIONS, S.à r.l., précitée, évaluées à trois cent mille francs français (300.000,- FRF).

Cet apport en nature est évalué à un million deux cent mille francs français (1.200.000,- FRF) ainsi que cela résulte d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises Monsieur David François de Luxembourg en date du 26 août 1999, lequel rapport, après avoir été signé ne varietur par toutes les parties et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Ledit rapport a la teneur suivante:

Certificat

Le soussigné, François David, réviseur d'entreprises, a été chargé d'évaluer la valeur de la société de droit français JMC PARTICIPATION, S.à r.l. avec siège à F-57970 Yutz, 55, rue Nationale; en vue de l'augmentation du capital à concurrence de un million deux cent mille francs français (1.200.000,- FRF) de la société LORRGEST S.A., avec siège à Steinfort, 38, route d'Arlon, par l'apport en nature de la totalité des parts sociales de la société de droit français JMC PARTICIPATION, S.à r.l. préqualifiée.

Conformément à la loi du 28 juin 1984, j'ai l'honneur de vous rendre compte de mon mandat de réviseur d'entreprises sur base de la comptabilité de l'année 1998 établie par KPMG-FIDUCIAIRE DE FRANCE pour ce qui est de JMC PARTICIPATION, S.à r.l. Sur la base du bilan prédit de JMC PARTICIPATION, S.à r.l., la valeur de cette société s'établit à un million deux cent mille francs français de telle sorte que le capital de LORRGEST S.A. préqualifiée peut être porté de 220.000,- Francs Français (deux cent vingt mille francs français) à 1.420.000,- francs français (un million quatre cent vingt mille francs français) par l'apport en nature de la totalité des parts sociales de la JMC PARTICIPATION, S.à r.l.

D. François
Réviseur d'entreprises
Signature»

Troisième résolution

La société de droit français JMC PARTICIPATIONS, S.à r.l. avec siège social à F-57970 Yutz, 55, rue Nationale, ici représentée par son gérant unique Monsieur Jean-Marc Wallerich, prénommé et représenté comme il a été dit ci-avant, déclare accepter les apports en nature effectués par Monsieur Jean-Marc Wallerich, prénommé, et Madame Claudine Wallerich-Geschwindt, prénommée, à la société LORRGEST S.A., dispenser les parties de les lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

Quatrième résolution

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million quatre cent vingt mille francs français (1.420.000,- FRF), représenté par mille cent quatorze (1.114) actions sans désignation de valeur nominale.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à cent dix mille francs luxembourgeois (110.000,- LUF).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital de la société est évalué à cent quatre-vingt-deux mille neuf cent trente-neuf euros (182.939,- EUR) soit sept millions trois cent soixante-dix-neuf mille sept cent trente-quatre francs luxembourgeois (7.379.734,- LUF).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Heyse, J. Logelin, S. Sommer, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 20 septembre 1999, vol. 416, fol. 59, case 5. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 5 octobre 1999.

A. Biel.

(47378/203/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

LORRGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Steinfort, 38, route d'Arlon.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

(47379/203/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

LOGOS INVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 58.006.

Auszug aus den Beschlussfassungen der ordentlichen Generalversammlung vom 10. Mai 1999

- Die Kooptierung der Gesellschaft FINIM LIMITED, Jersey als Verwaltungsratsmitglied an Stelle von Herrn Claude Hermes, der sein Mandat niedergelegt hat, ist ratifiziert. Das Mandat der Gesellschaft FINIM LIMITED verfällt anlässlich der ordentlichen Generalversammlung von 2002.

Für gleichlautende Abschrift

LOGOS INVEST S.A.

Unterschrift

Unterschrift

Verwalter

Verwalter

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 1999, vol. 529, fol. 28, case 3. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47376/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

LORION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 29.873.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 49, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(47377/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

LUCKY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyer.
R. C. Luxembourg B 45.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 51, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

LUCKY INVESTISSEMENTS S.A.

Signature

(47380/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

LUXCOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 47.711.

Le bilan de la société au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 45, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(47381/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

LUXFER-INDUSTRIEHALLENBAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 9.821.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue le 31 mai 1999

- La démission de Monsieur Hubert Hansen de son mandat d'administrateur est acceptée.
- Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, L-Bissen est nommé en tant que nouvel administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Extrait certifié sincère et conforme
LUXFER-INDUSTRIEHALLENBAU S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 1999, vol. 529, fol. 28, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47382/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

MAARIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 37.218.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 45, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(47383/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

MAARIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 37.218.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 45, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(47384/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

MACHEN-IVECO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.091.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting dated June 3, 1998

- The resignation of Mr Bob Faber be accepted.
- Mr Alain Renard, private employee, L-Olm be appointed as new director in his replacement until the annual general meeting of the year 1999.

Certified true copy
MACHEN-IVECO HOLDING S.A.
Signature Signature
Director Director

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 1999, vol. 529, fol. 28, case 3. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47385/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

MANAGEMENT FÜR VERMIETUNG UND VERWALTUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 45.672.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GRAHAM DEVELOPMENT LIMITED, une société avec siège social à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Mademoiselle Micheline Brilleman, employée privée, demeurant à Dudelange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 septembre 1999.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme MANAGEMENT FÜR VERMIETUNG UND VERWALTUNG S.A., R.C. B numéro 45.672, fut constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 23 novembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 24 du 21 janvier 1994.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte de Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 13 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 168 du 7 avril 1997.

- La société a actuellement un capital social d'un million quatre cent quarante mille (1.440.000,-) francs luxembourgeois, représenté par mille quatre cent quarante (1.440) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société MANAGEMENT FÜR VERMIETUNG UND VERWALTUNG S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société MANAGEMENT FÜR VERMIETUNG UND VERWALTUNG S.A. avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la société MANAGEMENT FÜR VERMIETUNG UND VERWALTUNG S.A.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société MANAGEMENT FÜR VERMIETUNG UND VERWALTUNG S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans à Wickham's Cay, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions toutes au porteur lesquels ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société MANAGEMENT FÜR VERMIETUNG UND VERWALTUNG S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Brilleman, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 3CS, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 1999.

A. Schwachtgen.

(47386/230/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

MARMOR UND GRANIT INTERNATIONAL A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 64.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 51, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

MARMOR UND GRANIT INTERNATIONAL A.G.

Signature

(47387/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

MATHER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.

R. C. Luxembourg B 38.710.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

(47388/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

METIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.944.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour METIC S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(47390/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

MERCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.

La société C.A.S. CORPORATE ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. donne sa démission en tant que commissaire de la société.

C.A.S. CORPORATE ADMINISTRATIVE SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47389/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

(47397/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

NAMARC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.006.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration du 20 mai 1999

- Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., L-Differdange est coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme
NAMARC S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 1999, vol. 529, fol. 28, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47394/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

NEWCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 44.046.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

(47395/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

NEWCO, S.à r.l., & Cie, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 44.056.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

(47396/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

NIKOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.168.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration du 25 mai 1999

- Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, L-Bissen est coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1999.

Certifié sincère et conforme
NIKOS INTERNATIONAL S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 1999, vol. 529, fol. 28, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47399/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

OCTIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.
R. C. Luxembourg B 55.149.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 51, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Perrier
Administrateur

(474701/731/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

NORIS FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.505.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Statutaire du 15 juin 1998

- Les mandats d'Administrateur de Messieurs Antonio Monti, Jean-Robert Bartolini et Madame Yolande Johanss ainsi que celui de Commissaire aux Comptes de FINCONTROLE S.A. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme
NORIS FINANCE

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 1999, vol. 529, fol. 28, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47400/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

OSTFENSTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 14, op der Ahlkerrech.
R. C. Luxembourg B 29.683.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1999, vol. 529, fol. 13, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1999.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(47402/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

PASTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 64.815.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 38, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

SANNE & Cie, S.à r.l.
Signature

(47403/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

PEKAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.671.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 1999

- Suite à la démission de Monsieur Hubert Hansen, Monsieur François Mesenburg, employé privé, L-Biwer a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Certifié sincère et conforme
PEKAN HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 1999, vol. 529, fol. 28, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47404/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

PRINCESS FINANZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 41, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

(47407/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

PHAROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 22.887.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 24 septembre 1999:

– Les 5 administrateurs suivants:

- M. R. D. Corley, Directeur de société, demeurant à Londres, Grande-Bretagne, Président du Conseil d'Administration,

- M. Karl U. Sanne, Licencié en droit, demeurant à Tuntange, Luxembourg,

- Pr. Jhr. Dr. F.A.M. Alting von Geusau, Professeur d'Université, demeurant à Oisterwijk, Pays-Bas,

- M. Dieter Hartwich, Economiste et Banquier, demeurant à Oberanven, Luxembourg,

- M. Paul Bradford, Conseiller en Investissements, demeurant à Monte-Carlo, Monaco,

– ainsi que le commissaire aux comptes, ARTHUR ANDERSEN & CO, Société Civile, Luxembourg, ont été élus pour un terme d'un an.

Tous les mandats ci-dessus arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2000.

Luxembourg, le 24 septembre 1999.

SANNE & Cie, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47405/521/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

PIOSCOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.753.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held on December 1st, 1998

- The co-option of FINIM LIMITED, Jersey as a Director in replacement of Mr Bob Faber resigned be ratified. The mandate of FINIM LIMITED will lapse at the Annual General Meeting of the year 2002.

Certified true copy
PIOSCOR INVESTMENTS S.A.
Signature Signature
Director Director

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 1999, vol. 529, fol. 28, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47406/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

ACEROL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Carmelo Roda, employé, demeurant à rue des Carmes, 9/B, B-4000 Liège (Belgique).

Lequel comparant a déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Entre le propriétaire des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ACEROL.

Art. 3. Le siège social est fixé à Luxembourg par décision des associés. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

Art. 4. La société a pour objet l'import et l'export de marchandises diverses de vitamines.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois, représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement libérées.

Ces parts ont été toutes souscrites par Monsieur Carmelo Roda, préqualifié.

L'associé déclare et reconnaît que le montant du capital est entièrement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectué que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises en assemblée ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte des pertes et des profits.

Art. 13. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 14. Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies entre les mains d'un seul des actionnaires, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

Art. 15. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2000.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de trente mille (30.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants, associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature: Monsieur Carmelo Roda, employé, demeurant à Liège (Belgique).

2. L'adresse du siège social est fixée à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Le notaire a attiré l'attention du comparant sur le fait que la société doit obtenir une autorisation administrative à faire le commerce par rapport à l'objet tel que libellé à l'article 4 des statuts, ce que le comparant reconnaît expressément.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Roda, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 3CS, fol. 42, case 4. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

R. Neumann.

(47462/226/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1999.

PROMETAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7224 Walferdange, 89, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 30.908.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1999, vol. 529, fol. 36, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(47408/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

PROMETAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7224 Walferdange, 89, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 30.908.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1999, vol. 529, fol. 36, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(47409/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

PROPERTIES, Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean Pierre Sauvage.

Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 27 octobre 1998

A l'issue de l'assemblée extraordinaire tenue lundi, le 27 octobre 1998 à Luxembourg les administrateurs et le commissaire sont déchus de leurs droits par décision à l'unanimité de l'assemblée.

Sont dorénavant Administrateurs:

Henri Leenen, Directeur, résidant en Belgique

José-Filipe Ortega, Directeur, résidant en Argentine

Mark Coutinho, Directeur, résidant au Portugal

Albert Garcia, Directeur, résidant à Luxembourg

Est dorénavant commissaire:

Sr. Jordi Massip, Directeur, résidant en Espagne

Nouveau bureau: 15, rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg.

Daté le 27 octobre 1998 à Luxembourg.

KHESHIA HOLDINGS INC.

PROPERTIES S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 44, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47410/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

PROPINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 26.240.

The annual accounts as per October 31st, 1997 and the report of the Statutory Auditor, registered in Luxembourg, on 11 October 1999, vol. 529, fol. 50, case 4, have been deposited at the Record Office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on 12 October 1999.

ALLOCATION OF RESULTS

- Profit for the year	CHF	8,584,447.11
- Interim dividend	CHF	(4,319,598.62)
- Brought forward	CHF	4,264,848.49

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, July 1999.

CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(47411/020/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

PROPINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 26.240.

The annual accounts as per October 31st, 1998 and the report of the Statutory Auditor, registered in Luxembourg, on 11 October 1999, vol. 529, fol. 50, case 4, have been deposited at the Record Office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on 12 October 1999.

ALLOCATION OF RESULTS

- Profit for the year	CHF	12,889,703.21
- Profit brought forward	CHF	8,373,358.99
- Dividend	CHF	(13,071,978.54)
- Brought forward	CHF	8,191,083.66

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, July 1999.

CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(47412/020/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

AD HOC CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- AQUALEGION LTD, une société ayant son siège à Londres WC 2A 3IJ (Royaume-Uni), Queens House, 55.156 Lincoln's Inn Fields, ici représentée par Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 20 septembre 1999;

2.- VECO TRUST S.A., société anonyme, ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, ici représentée par Mademoiselle Angela Cinarelli, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Les prédites procurations, signées ne varietur par la personne comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de AD HOC CONSULTING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La durée de la société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés. La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cent mille Euros (EUR 100.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent Euros (EUR 100,-) chacune. Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social ; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième lundi du mois de mai à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2000.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2001.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1) AQUALEGION LTD, prédésignée, trois cent six actions	306
2) VECO TRUST S.A., prédésignée, quatre actions	4
Total. trois cent dix actions	310

Le comparant sub 1) est désigné fondateur; le comparant sub 2) n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-trois mille francs luxembourgeois (LUF 53.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit équivaut à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelées aux fonctions d'administrateur:

- a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.
- b.- Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.
- c.- Mademoiselle Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg-Bonnevoie.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. Cinarelli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 1999, vol. 843, fol. 97, case 12. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 octobre 1999.

J.-J. Wagner.

(47463/239/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1999.

ALBANY PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- RAPHAELO ENTERPRISES Ltd, une société de droit panaméen, avec siège social à Bank of America Building, 50th Street, Panama, ici représentée par Mademoiselle Brigitte Pires, employée privée, demeurant à Sierck-les-Bains (F), agissant en sa qualité d'administrateur.

2.- Monsieur Philippe de Patoul, employé privé, L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ALBANY PARTICIPATIONS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée Générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 11.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition Générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2000.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- RAPHAELO ENTERPRISES Ltd, prénommée, neuf cent quatre-vingt-quinze actions	995
2.- Monsieur Philippe de Patoul, prénommé, cinq actions	5
Total : mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Philippe de Patoul, employé privé, Luxembourg;

b) Monsieur Bernard de Merode, employé privé, Londres;

c) Madame Sandrine Lemercier, employée privée, Luxembourg.

4) Est nommée commissaire:

- FIBETRUST, avec siège social à L-2017 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1^{er}.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de 2005.

6) En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Philippe de Patoul, prénoté, comme administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Pires, P. de Patoul, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 29 septembre 1999, vol. 411, fol. 15, case 4. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 octobre 1999.

E. Schroeder.

(47464/228/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1999.

PYLOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 44.776.

Les comptes annuels au 30 juin 1998, enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 48, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

PYLOS INTERNATIONAL S.A.

Signature

(47413/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

PYLOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 44.776.

Les comptes annuels au 30 juin 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 48, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

PYLOS INTERNATIONAL S.A.

Signature

(47414/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

RADCLIFF HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 59.714.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 38, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1999.

SANNE & Cie, S.à r.l.

Signature

(47415/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

RAPID TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 49, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

(47416/653/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

RAPID TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 49, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

(47417/653/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

ROYAL CITY TRAVEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Diekirch, le 6 octobre 1999, vol. 264, fol. 29, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 octobre 1999.

Signature.

(47418/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

ALSOBI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 96, rue de Kreuzerbuch.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Marie-France Federspiel, gérante de société, demeurant à Hobscheid.

Laquelle comparante a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Forme juridique, Objet, Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé(e) peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futur(e)s associé(e)s peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier propre.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 3. La Société prend la dénomination de ALSOBI, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Hobscheid. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. Capital, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé(e) unique comme leur transmission par voie de succession sont libres.

En cas de pluralité d'associé(e)s, les parts sociales sont librement cessibles entre associé(e)s. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associé(e)s qu'avec le consentement préalable des associé(e)s représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associé(e)s que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé(e) unique ou, selon le cas, les associé(e)s.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérants sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoir, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Titre IV. Décisions de l'Associé(e) unique, Décisions collectives d'Associé(e)s

Art. 9. L'associé(e) unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associé(e)s par les dispositions de la section XII de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé(e) unique.

En cas de pluralité d'associé(e)s, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V. Année sociale, Bilan, Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même l'année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé(e) unique ou, selon le cas, réparti entre les associé(e)s. Toutefois, l'associé(e) unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associé(e)s à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un(e) associé(e).

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs nommé(s) par l'associé(e) unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associé(e)s. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé(e) unique ou, selon le cas, partagé entre les associé(e)s dans la proportion des parts dont ils(elles) seront alors propriétaires.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associé(e)s s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 1999.

Souscription et libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Madame Marie-France Federspiel, préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social de la Société est évalué à cinq cent quatre mille deux cent quarante-neuf (504.249,-) francs luxembourgeois.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quarante-cinq mille (45.000,-) francs luxembourgeois.

Résolutions

Et à l'instant l'associée unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée Madame Marie-France Federspiel, préqualifiée, laquelle pourra valablement engager la Société par sa seule signature.

2) Le siège social de la Société est établi à L-8370 Hobscheid, 96, rue de Kreuzerbuch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M.-F. Federspiel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 3CS, fol. 43, case 2. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 1999.

A. Schwachtgen.

(47465/230/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1999.

ATOMIC FLEET SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme de droit luxembourgeois W.O.B. BENELUX S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous Section B Numéro 61.014; ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jan Jaap Geusebroek, Conseiller, demeurant à Luxembourg.

2) La société anonyme de droit luxembourgeois DESKSOFT S.A., ayant son siège social à L-8422 Steinfort, 14, rue de Hobscheid, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg Section B numéro 55.884, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan Jaap Geusebroek, prénommé.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I. Objet, Raison sociale, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet:

- la participation, le financement, la direction et l'administration d'autres entreprises;
- la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou de toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger;
- l'octroi de cautions et d'autres sûretés au profit d'autres sociétés et entreprises du même groupe;
- l'exploitation des droits intellectuels et des propriétés industrielles;
- la prestation de services et de conseils dans le domaine des finances, marketing et commerce;
- le commerce, l'import et l'export de tous produits;
- la location et le leasing de véhicules automobiles.

La société a en outre pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire.

Art. 2. La société prend la dénomination de ATOMIC FLEET SERVICES, S.à r.l. et la forme de société à responsabilité limitée.

Elle peut exister avec un seul associé en application de la loi du 28 décembre 1992 ou avec plusieurs associés.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférents en cas de changement.

La gérance peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Sa dissolution peut être décidée dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art.5. Le capital social est fixé à la somme de USD 40.000,- (quarante mille US dollars), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur de USD 400,- (quatre cents US dollars) chacune.

Les 100 (cent) parts ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par:

a) W.O.B. S.A., prénommée, pour 50 (cinquante) parts sociales:

par apport de 2 (deux) actions au porteur d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US dollar), représentée par 2 (deux) certificats de 1 (une) action, portant les numéros 081 et 082 de la société anonyme du droit de la République de Panama PACIFIC CAPITAL INVEST S.A., ayant son siège social à Panama City (République de Panama), Via Espana and Elvira Mendez Street, Building «Banco de Boston», étage numéro 16, constituée par acte numéro 429 reçu par le Notaire Alfredo Abraham Sanchez Ortega, de résidence à Panama-City (République de Panama) en date du 16 janvier 1998, enregistrée à «The Public Registry Office of Panama, Microfilm Section (Mercantile)», Microjacket 340.497, Roll 58.086, Frame 0059» le 28 janvier 1998.

b) DESKSOFT S.A., prénommée, pour 50 (cinquante) parts sociales:

par apport de 2 (deux) actions au porteur d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US dollar) chacune, représentées par 2 (deux) certificats de 1 (une) action chacun, portant les numéros 083 et 084 de la société anonyme du droit de la République de Panama PACIFIC CAPITAL INVEST S.A., ayant son siège social à Panama City (République de Panama), Via Espana and Elvira Mendez Street, Building «Banco de Boston», étage numéro 15, constituée par acte numéro 429 reçu par le Notaire Alfredo Abraham Sanchez Ortega, de résidence à Panama City (République de Panama) en date du 16 janvier 1998, enregistrée à «The Public Registry Office of Panama, Microfilm Section (Mercantile)», Microjacket 340.497, Roll 58.086, Frame 0059» en date du 28 janvier 1998.

Les associés prénommés, représentés comme dit, déposent sur le bureau du notaire instrumentant les 4 (quatre) certificats, dont question ci-avant, prouvant ainsi que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale au capital social de la société, présentement constituée.

Par conséquent, la justification et la preuve de l'existence des dites actions et de leur apport effectif à la société ont été apportées au notaire instrumentant par la présentation des titres représentatifs de ces actions et par la déclaration irrévocable de transfert, faite par les cédants.

Art. 6. La cession de parts sociales est autorisée.

En cas de pluralité d'associés, ces cessions se feront conformément au prescrit des articles 189 et 190 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre III. Gérance, Assemblées

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de deux gérants.

Art. 9. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblées

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé les dispositions visées à l'article onze ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions soient inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre V. Année sociale, Comptes annuels

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, les associés, s'en réfèrent à la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications subséquentes, dont la loi du 28 décembre 1992.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont nommé en qualité de gérant unique:

Monsieur Jan Jaap Geusebroek, Conseiller, demeurant à Luxembourg.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement sous sa seule signature.

Les associés fixent l'adresse de la société à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Les associés décident que la première année sociale commence exceptionnellement ce jour pour se terminer le 31 décembre 1999.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.J. Geusebroek, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 119S, fol. 35, case 10. – Reçu 15.204 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1999.

J. Elvinger.

(47466/211/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1999.

RUEGEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.

R. C. Luxembourg B 48.740.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

(47419/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

SAUK CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 57.602.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 45, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Mandataires

(47420/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

BARNEY & EPPLER FINANCE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, am dreiundzwanzigsten September.
Vor dem unterzeichneten Notar Edmond Schroeder, mit dem Amtswohnsitz in Mersch.

Sind erschienen:

1.- INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, eine Gesellschaft mit Sitz in Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (Britische Jungferninseln), hier vertreten durch Fräulein Carole Giovannacci, Privatbeamtin, wohnhaft in Saint-Nicolas en Forêt (Frankreich), aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

2.- CAPITAL & EQUITY EUROPE Ltd., eine Gesellschaft mit Sitz in Dublin (Irland), hier vertreten durch Herrn Emile Wirtz, consultant, wohnhaft in Junglinster, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Die oben aufgeführten Vollmachten werden, nachdem sie durch die Komparenten und den instrumentierenden Notar ne varietur gezeichnet wurden, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Vorbenannte Personen ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I. Benennung, Sitz, Dauer, Gesellschaftszweck, Kapital

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung BARNEY & EPPLER FINANCE S.A. gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen; diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form in andern luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, der Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf Zeichnung oder sonstwie, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinst oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren.

Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen, oder Immobilien-Transaktionen im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz- oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenem Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll- oder Überwachungsmassnahmen ergreifen und jede Art von Tätigkeit ausüben die ihr im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes als nützlich erscheint.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in einunddreissig (31) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Euro (1.000,- EUR).

Alle Aktien sind Inhaberaktien, es sei, dass das Gesetz es anders bestimmt.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

II. Verwaltung, Überwachung

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Diese Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt, die am Ende der Generalversammlung in der sie benannt wurden, beginnt und dauert bis zum Ende der nächsten Generalversammlung. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmachten per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegrafisch

oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Art. 6. Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes.

Art. 7. In sämtlichen Rechtssachen, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, wird die Gesellschaft vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder vom Delegierten des Verwaltungsrates vertreten.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Interimdividenden zu zahlen unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen.

Art. 9. Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit kann sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar.

III.- Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 10. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschliesst über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am dritten Donnerstag des Monats Mai um 15.00 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Durch Beschluss der Generalversammlung können ein Teil oder der ganze Gewinn oder aber ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung genutzt werden mittels Rückzahlung des Nominalwertes aller oder eines Teiles der ausgegebenen Aktien; diese Aktien werden durch das Los bestimmt und das gezeichnete Kapital wird nicht herabgesetzt. Die zurückgezählten Aktien werden annulliert und durch Genussscheine ersetzt welche die selben Rechte wie die annullierten Aktien besitzen, mit der Ausnahme des Rechtes der Rückzahlung des Nominalwertes und des Rechtes auf die Zahlung einer ersten Dividende welche den nicht zurückgezählten Aktien vorbehalten ist.

IV. Geschäftsjahr, Auflösung

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 14. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

V. Allgemeine Bestimmungen

Art. 15. Für alle nicht in dieser Satzung festgelegten Punkte, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

VI. Vorübergehende Bestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2000.
- 2.- Die erste Generalversammlung der Aktionäre findet statt im Jahre 2001.

VII. Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, vorgeannt, fünfundzwanzig Aktien	25
2.- CAPITAL & EQUITY EUROPE LTD, vorgeannt, sechs Aktien	6
Total: einunddreissig Aktien	31

Alle Aktien wurden voll eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

VIII. Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

IX. Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf fünfzigtausend Luxemburger Franken (50.000,- LUF).

Schätzung des Kapitals

Zum Zwecke der Erhebung der Einregistrierungsgebühren wird das Kapital der Gesellschaft geschätzt auf eine Million zweihundertfünfzigtausendfünfhundertsiebenunddreissig Luxemburger Franken (1.250.537,- LUF).

X. Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der die sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

- 1.- Die Anschrift der Gesellschaft lautet:
- L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
Die Gründungsversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat eine neue Anschrift der Gesellschaft innerhalb der Ortschaft des Gesellschaftssitzes zu wählen.
- 2.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und diejenige der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
a) Herr Emile Wirtz, consultant, wohnhaft in Junglinster;
b) Herr Marco Di Centa, conseiller, wohnhaft in Consdorf;
c) INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, vorgeannt.
- 4.- Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird ernannt:
- Herr Albert Schumacker, Steuerberater, wohnhaft in Luxembourg.
- 5.- Die Mandate des Verwaltungsrates und dasjenige des Kommissars erfallen sofort nach der Generalversammlung des Jahres 2005.
- 6.- Auf Grund von Artikel sechzig des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften und auf Grund von Artikel 6 gegenwärtiger Satzung ermächtigt die Versammlung den Verwaltungsrat Herrn Emile Wirtz, vorgeannt, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied mit Einzelzeichnungsrecht zu ernennen.
- Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.
Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.
Gezeichnet: C. Giovannacci, E. Wirtz, E. Schroeder.
Enregistré à Mersch, le 28 septembre 1999, vol. 411, fol. 14, case 2. – Reçu 12.505 francs.
- Le Receveur (signé): J. Muller.
- Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.
Mersch, le 28 septembre 1999. E. Schroeder.
(47467/228/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1999.

BRIDGE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

— STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Philippe Lambert, fiscaliste, demeurant à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arton, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de gérant de la société FISCOGES, S.à r.l., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg section B sous le numéro 61.071.

Lesquels comparants, présents comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BRIDGE SERVICES S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet le commerce:

- de tous produits et matériel informatique et de télécommunication, ainsi que la formation et l'initiation individuelle et collective afférente.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six (6) premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre par lettre recommandée à la poste à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) divisé en quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- FISCOGES S.à r.l., prénommée, quatre cent quatre-vingt-quinze parts sociales	495
2.- Monsieur Philippe Lambert, prénommé, une part sociale	1
Total des parts: quatre cent quatre-vingt-seize parts sociales	496

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le confirme.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'assemblée générale des associés qui désignent leurs pouvoirs.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés. En cas de refus d'agrément les associés restants s'obligent à reprendre les parts à céder ou héritées.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation la première année sociale commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 1999.

Frais

Pour la perception des droits d'enregistrement les parties déclarent évaluer le capital de 12.400,- EUR à 500.214,76 LUF (cours officiel du 1.1.1999: 1,- EUR = 40,3399 LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 30.000,- LUF.

Assemblée générale

Et ensuite les associés représentés ou présents, représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Le nombre des gérants est fixé à deux.

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée Monsieur Jean-Pol Jusseret, informaticien, demeurant à B-6760 Virton, 11, Grand-rue (Belgique),

Est nommée gérant administratif pour une durée indéterminée FISCOGES S.à r.l., prénommée.

La société est valablement engagée par la signature collective de deux gérants.

- Le siège social est établi à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: P. Lambert, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 119S, fol. 56, case 4. – Reçu 5.002 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 1999.

P. Decker.

(47468/206/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1999.

SEPVAR HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 6.314.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 15 avril 1999

- Les mandats de Monsieur Riccardo Zanon, Administrateur-Délégué, Monsieur Massimiliano Zanon, Monsieur Jean-Pierre Lehmann, Monsieur Michael Hobson, Monsieur Marc-Hubert Henry, Administrateurs ainsi que celui de Commissaire aux Comptes de Monsieur Claude Faber sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Extrait certifié sincère et conforme

SEPVAR HOLDING

R. Zanon

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 1999, vol. 529, fol. 28, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47421/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

SERCOM MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 22.609.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 38, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1999.

SANNE & Cie, S.à r.l.

Signature

(47422/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

SERENO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.708.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 21 mai 1999

- Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, L-Bissen est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme

SERENO S.A.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 1999, vol. 529, fol. 28, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47423/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

SGC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.684.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 1999

- Suite à la démission de Monsieur Hubert Hansen, Monsieur François Mesenburg, employé privé, L-Biwer a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme

SGC INTERNATIONAL S.A.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 1999, vol. 529, fol. 28, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47424/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL S.A., Société Anonyme (SOPARFI).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le deux septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- SEREGNON S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, ici représentée par Mademoiselle Sabine Plattner, employée privée, demeurant à Luxembourg.

2.- ECOREAL S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen,

ici représentée par Mademoiselle Vanessa Fanciulli, employée privée, demeurant à Bascharage,

en vertu de deux procurations sous seing privé leur délivrées lesquelles procurations paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant es dites qualités, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous les transferts de propriété immobilières ou mobilières.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut émettre des emprunts obligataires convertibles ou non, susceptibles de favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 1.240 (mille deux cent quarante) actions de EUR 25,(vingt-cinq Euros) par action.

Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros), représenté par 40.000 (quarante mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le deux septembre 2004, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de deux administrateurs. La présidence de la réunion est conférée à l'un des administrateurs présents.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonctions est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage la voix du président est prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ou au conseil général par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'une personne ayant les pouvoirs spéciaux prévus à l'article 10 pour l'exercice de ces pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième mercredi du mois de janvier à onze heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir en pays étranger, chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier octobre d'une année et finit le trente septembre de l'autre année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour-cent (5%) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions impérativement prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que sur ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 septembre 1999.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2000.

Souscription et libération du capital

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- SEREGNON S.A. prédésignée, mille deux cent trente-neuf actions	1.239
2.- ECOREAL S.A., prédésignée, une action	1
Total: mille deux cent quarante actions	1.240

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par des versements en numéraire, si bien que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ soixante mille francs luxembourgeois.

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de un an:

a) Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, demeurant à Olm.

b) Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, demeurant à Roodt/Syre.

c) Monsieur Edward Bruin, Maître en droit, demeurant à Mondercange.

2. Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de un an:

COMCOLUX S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

3. Exceptionnellement le premier mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'assemblée générale de l'an 2000.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Plattner, V. Fanciulli, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 119S, fol. 22, case 12. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 1999.

J. Elvinger.

(47469/211/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1999.

SILVER FINANCE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 47.671.

—

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire

- Suite à la démission de Monsieur Hubert Hansen, Monsieur Pierre Mestdag, employé privé, L-Strassen a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Le 25 juin 1999.

Certifié sincère et conforme

Pour SILVER FINANCE SERVICES S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 1999, vol. 529, fol. 28, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47425/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.